



Schweizer
Paraplegiker
Vereinigung

Association
suisse des
paraplégiques

Associazione
svizzera dei
paraplegici

Swiss
Paraplegics
Association

Directives pour les compétitions 2025

Sport suisse en fauteuil roulant

12 décembre 2024

spv.ch

Disclaimer/Clause de non-responsabilité

Conformément aux directives pour les compétitions 2025, les règles suivantes s'appliquent pour le respect des limites des cadres:

Les athlètes qui remplissent les limites fixées pendant la saison en cours sont qualifié-e-s pour l'année suivante (disciplines d'été) ou pour la saison suivante (disciplines d'hiver).

- Exemple pour les disciplines d'été: Les limites qui sont fixées en décembre 2024 doivent être atteintes en 2025 afin de se qualifier pour 2026.
- Exemple pour les disciplines d'hiver: Les limites qui sont fixées en septembre 2024 doivent être atteintes pendant la saison 2024/2025 afin de se qualifier pour l'hiver 2025/2026.

L'Association suisse des paraplégiques et Sport suisse en fauteuil roulant se réservent le droit de s'écarter des directives pour les compétitions 2025 dans des cas justifiés et de procéder à des ajustements.

Il n'existe pas de droit inconditionnel pouvant faire l'objet d'une action en justice.

Protection des données

L'Association suisse des paraplégiques et la fédération Sport suisse en fauteuil roulant attachent beaucoup d'importance à la protection des données personnelles de nos athlètes. Nous traitons leurs données personnelles uniquement dans le respect des dispositions pertinentes en matière de protection des données (droit suisse de la protection des données et, dans un cas d'application de l'art. 3 du RGPD de l'UE, le RGPD de l'UE). La déclaration de protection des données peut être consultée sur www.spv.ch.

Table des matières

Préambule	5
Éthique et intégrité	5
Dispositions générales	6
Règlements.....	6
Licence.....	6
Dopage.....	6
Droit de participation.....	6
Championnats de Suisse.....	6
Représentation de Sport suisse en fauteuil roulant au sein du comité d'organisation du CS	7
Information des responsables des clubs et des dirigeant-e-s d'équipes	7
Comportement	7
Sanctions	7
Dispositions relatives aux cadres	8
Qualifications/sélection	8
Qualification pour le cadre.....	8
Appréciation de l'entraîneur ou de l'entraîneuse	8
Sélection/critères de sélection.....	8
Limites	9
Atteinte des limites.....	9
Statut de blessé-e	9
Interruption de carrière à des fins de formation (study break).....	10
Changement de discipline/2e carrière	10
Test de performance et examen médico-sportif	11
Journal d'entraînement.....	11
Exigences pour les athlètes du cadre.....	12
Annulation/empêchement compétitions et cours	12
Tenue	12
Dispositions par discipline sportive	13
Athlétisme	13
Aviron	15
Badminton	16
Basketball.....	17
Bob.....	17
Curling.....	17
Escrime	18
Golf	18
Handbike	19
Powerchair Hockey	20
Rugby	20
Ski	21
Ski nautique.....	23
Tennis.....	23
Tennis de table.....	24
Tir sportif	25
Tir à l'arc	26
WCMX	27

Glossaire

ASP	Association suisse des paraplégiques
BWF	Badminton World Federation
CE	Championnat d'Europe
CM	Championnat du monde
CNP	Centre national de performance pour le sport en fauteuil roulant
CO	Comité d'organisation
CS	Championnat de Suisse
CT	Commission technique
DR	Direction (de l'ASP)
DC	Directives pour les compétitions
EC	Europacup
EDGA	European Disabled Golf Association
EGA	European Golf Association
FAKO	Commission spéciale du sport de Swiss Paralympic
FIS	Fédération Internationale de Ski
IBSF	International Bobsleigh and Skeleton Federation
IPC	International Paralympic Committee
IPCH	International Powerchair Hockey
ITF	International Tennis Federation
ITTF	International Table Tennis Federation
IWBF	International Wheelchair Basketball Federation
IWWF	International Waterski & Wakeboard Federation
JPE	Jeux Paralympiques d'été
JPH	Jeux Paralympiques d'hiver
MTP	Meilleur temps personnel
PTT	Para Table Tennis
R&A	The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews
SG	Swiss Golf
SP	Swiss Paralympic Committee
SPST	Swiss Paralympic Ski Team
SSFR	Sport suisse en fauteuil roulant
TD	Technical Delegate (délégué technique)
UCI	Union Cycliste Internationale
WAS	World Abilitysport
WC	Coupe du monde (world cup)
WC	World Curling
World WCMX	World Wheelchair Moto-X
WPA	World Para Athletics
WR	World Rowing
WSPS	World Shooting Para Sport
WWR	World Wheelchair Rugby

Directives pour les compétitions

pour les compétitions en fauteuil roulant en Suisse 2025

Préambule

Éthique et intégrité

- a) L'Association suisse des paraplégiques s'engage pour un sport sain, respectueux, équitable et performant. Elle porte ces valeurs en faisant preuve de respect envers les autres et en agissant et en communiquant de manière transparente. Il en va de même de ses organes et de ses membres. L'Association suisse des paraplégiques reconnaît l'actuelle «Charte d'éthique» du sport suisse et en diffuse les principes dans ses clubs en fauteuil roulant.
- b) Le dopage est contraire aux principes fondamentaux du sport ainsi qu'à l'éthique médicale et représente un risque pour la santé. Pour ces raisons, le dopage est interdit. L'Association suisse des paraplégiques et ses membres sont soumis au Statut concernant le dopage de Swiss Olympic (ci-après «Statut concernant le dopage») et aux autres documents qui le précisent. Est considéré comme dopage toute violation de l'article 2.1 et suivants du Statut concernant le dopage.
- c) L'Association suisse des paraplégiques est soumise aux [Statuts en matière d'éthique du sport suisse](#). Les Statuts en matière d'éthique ont force obligatoire pour l'association elle-même, son personnel, les membres de ses organes, ses membres, ses clubs en fauteuil roulant ainsi que pour les organes, les membres, le personnel, les athlètes, les coaches, le personnel encadrant, les médecins et les fonctionnaires de ceux-ci. L'Association suisse des paraplégiques veille à ce que ses clubs en fauteuil roulant adoptent également le règlement et l'imposent à leurs membres, à leur personnel et à leurs mandataires.
- d) Les violations présumées des dispositions antidopage applicables et des Statuts en matière d'éthique font l'objet d'une enquête de Swiss Sport Integrity. La chambre disciplinaire du sport suisse (ci-après «la chambre disciplinaire») est compétente pour juger et sanctionner les violations constatées des dispositions antidopage applicables et des Statuts en matière d'éthique. La chambre disciplinaire applique ses règles de procédure et prononce les sanctions prévues dans le Statut concernant le dopage, le règlement de la fédération internationale éventuellement compétente ou les Statuts en matière d'éthique. Toute décision de la chambre disciplinaire peut faire l'objet d'un recours devant le [Tribunal Arbitral du Sport \(TAS\)](#) à Lausanne, à l'exclusion des tribunaux civils, sous 21 jours à compter de la réception de la décision motivée de la chambre disciplinaire.

Nous nous efforçons d'utiliser une écriture inclusive n'excluant personne, mais devons parfois adopter la forme féminine ou masculine sans discrimination de genre, afin d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

Dispositions générales

Règlements

Lors du déroulement des compétitions et des cours d'entraînement, les règlements suivants font foi:

1. les règlements de l'ASP/SSFR et les directives pour les compétitions nationales
2. les règlements de l'IPC
3. les règlements des fédérations internationales et nationales

Ce règlement prime sur toutes les directives et documents des CT, les déclarations de CT contraires aux directives pour les compétitions ne sont pas valables.

Licence

Chaque athlète doit posséder une licence valable de l'ASP (= licence SSFR). Pour délivrer une licence, Sport suisse en fauteuil roulant devra avoir reçu à l'adresse rss@spv.ch une demande de licence signée et accompagnée de la déclaration de soumission, une photo d'identité ainsi que la copie du passeport ou de la carte d'identité. De plus, pour certaines disciplines sportives, le passeport sportif (National Classification Card) devra aussi être fourni. Les sports concernés sont indiqués sur la demande de licence. Les licences ne peuvent être délivrées qu'aux membres de l'ASP (= membre d'un club en fauteuil roulant). SSFR adressera alors la licence à l'athlète dans un délai de huit jours après réception de tous les documents requis. En cas d'utilisation abusive de ce document, une suspension du sportif ou de la sportive pourra être décrétée et/ou une amende allant jusqu'à CHF 500.– pourra être perçue. En cas de manquement au règlement de l'ASP, de dopage ou d'autres manquements graves aux règles sportives et sociales (notamment si l'athlète porte préjudice à la réputation de l'ASP ou des officiels et tient des propos diffamatoires, menaçants ou malveillants), la licence peut être retirée par la direction. En faisant une demande de licence, la ou le requérant-e accepte les dispositions de l'Association, notamment ces directives pour les compétitions et se soumet au règlement de l'ASP.

Dopage

L'ASP reconnaît l'autorité pénale en matière de dopage de la Fondation Swiss Sport Integrity (sportintegrity.ch) comme étant son tribunal arbitral officiel pour les cas de dopage.

Droit de participation

Toutes les athlètes et tous les athlètes qui possèdent une licence de Sport suisse en fauteuil roulant valable dans le sport concerné peuvent participer aux compétitions organisées en Suisse par Sport suisse en fauteuil roulant, les CT ou des organisateurs externes.

Championnats de Suisse

Les exigences pour les CS sont indiquées dans les disciplines sportives concernées.

Les médailles et les titres sont attribués selon les directives régissant les compétitions. Si dans une discipline moins de quatre athlètes par classe de handicap prennent le départ, les catégories, classes ou disciplines doivent être regroupées ou des exigences minimales (limites pour les médailles) doivent être fixées par la CT, pour qu'un championnat de Suisse puisse être reconnu. Les éventuelles limites pour les médailles sont indiquées sous le sport concerné (voir ci-après à la rubrique Disciplines sportives). Les athlètes des disciplines individuelles sont habilité·e·s à recevoir une médaille si elles ou ils sont autorisé·e·s à concourir à l'étranger pour la Suisse.

Représentation de Sport suisse en fauteuil roulant au sein du comité d'organisation du CS

Le chef de département SSFR et/ou le chef Sport de compétition et/ou le ou la manager du sport représentent l'ASP au comité d'organisation du championnat de Suisse. Une personne membre d'une CT de l'ASP (comme un entraîneur ou une entraîneuse) peut également représenter sa discipline sportive dans le CO et/ou dans la commission technique resp. la commission des compétitions du CS correspondant. L'organisateur-trice du CS invite les représentant-e-s de l'ASP susmentionnés aux séances correspondantes.

Information des responsables des clubs et des dirigeant-e-s d'équipes

Avant le début des compétitions de CS, il est conseillé de tenir une séance d'information avec les responsables des clubs et des équipes.

Comportement

Les athlètes s'engagent à ne pas tenir de propos méprisants, menaçants ou diffamatoires à l'égard des autres athlètes, de la fédération et des officiels.

Sanctions

Les violations des dispositions relatives aux directives pour les compétitions peuvent donner lieu à une sanction de la part de SSFR ou de la commission technique. L'étendue de la peine dépend de la gravité de l'infraction. Les recours contre la décision de la CT seront examinés par Sport suisse en fauteuil roulant.

Dispositions relatives aux cadres

Qualifications/sélection

- La qualification est la réalisation des exigences de performances pour accéder au statut de cadre.
- La sélection s'applique à une compétition. L'athlète sélectionné·e est soutenu·e financièrement selon les règlements d'indemnisation de l'ASP.

Qualification pour le cadre

Peuvent accéder au statut de cadre dans des disciplines individuelles les personnes autorisées à concourir au niveau international pour la Suisse, qui satisfont aux limites et critères exigés et qui renvoient à SSFR dans les délais requis le document original des obligations de cadre dûment signé.

Les limites de qualification sont proposées chaque année par l'entraîneur ou l'entraîneuse national·e, en accord avec la CT (en particulier pour les sports d'équipe), au/à la manager du sport et définies ensuite par SSFR. Les limites sont les exigences en matière de performances prévues dans des disciplines sportives paralympiques lors d'une manifestation internationale fixée comme objectif pour une classification de l'athlète dans le 1er tiers (cadre national) ou dans la 1ère moitié (cadre A). Pour les sports non paralympiques, l'exigence qui s'applique atteint le 1er quart (cadre national) et le 1er tiers (cadre A). Cependant, lors de la détermination des conditions de qualification, la situation spécifique du sport doit également être prise en compte.

Les limites de qualification fixées par SSFR sont approuvées chaque année par la direction dans le cadre des directives pour les compétitions.

Pour les sports d'équipe, l'entraîneur ou l'entraîneuse national·e désigne les membres de l'équipe nationale. Son choix doit être confirmé par SSFR.

Appréciation de l'entraîneur ou de l'entraîneuse

En plus des exigences de performance mentionnées (voir détails dans les disciplines sportives), l'appréciation de l'entraîneur ou de l'entraîneuse est prise en compte comme critère d'évaluation pour la qualification du cadre. Le niveau de performance des athlètes par rapport à l'élite mondiale, la courbe de forme, le potentiel d'avenir et la motivation à la performance sont évalués et pris en compte. Les parcours des athlètes, spécifiques à la discipline sportive selon le FTEM, sont également pris en considération dans la qualification des cadres. La commission de sélection de SSFR décide en dernier lieu du statut de cadre. Les directives pour les compétitions ne confèrent aucun droit d'exigence inconditionnel et ne font naître aucune prétention pouvant faire l'objet d'une action en justice.

Sélection/critères de sélection

Pour la sélection, les critères suivants sont pris en considération:

- Appartenance au cadre
- Critères de sélection spéciaux (par exemple pour Jeux Paralympiques, CM, CE, courses de démonstration, etc.)
- Potentiel

La sélection est proposée par la CT en accord avec les entraîneur·euse·s et approuvée par SSFR.

Pour la sélection aux compétitions pour le titre (Jeux Paralympiques, championnats du monde, championnats d'Europe), un concept de sélection spécifique est établi dans chaque cas selon la proposition de l'entraîneur ou l'entraîneuse national·e et en collaboration avec la CT (en particulier pour les sports d'équipe) et le/la manager

du sport. Ce concept est ensuite approuvé, suivant la discipline sportive ou la manifestation, par SSFR ou Swiss Paralympic. La demande de sélection doit être soumise à temps par l'entraîneur ou l'entraîneuse national-e au/à la manager du sport (SSFR) ou à la Commission spéciale du sport de Swiss Paralympic (FAKO) à l'aide du formulaire officiel. La commission de sélection de SSFR ou la FAKO de Swiss Paralympic prend la décision finale concernant la sélection.

Limites

Les limites sont soumises pour approbation à la direction de l'ASP par l'entraîneur ou l'entraîneuse national-e, en accord avec le/la manager du sport. Le niveau de performance international est déterminant. Les sélections sont chaque fois valables pour une année.

Atteinte des limites

Toutes les athlètes et tous les athlètes qui ont atteint les limites fixées durant la saison en cours sont qualifié-e-s pour l'année suivante (disciplines d'été) ou pour la saison suivante (disciplines d'hiver).

Exemple pour les sports d'été: Les limites qui ont été fixées en décembre 2024 doivent être atteintes durant l'année 2025 afin de se qualifier en 2026.

Exemple pour les sports d'hiver: Les limites qui ont été fixées en septembre 2024 doivent être atteintes durant la saison 2024/2025 afin de se qualifier pour l'hiver 2025/2026.

La nouvelle appartenance au cadre n'est valable qu'à partir du moment où l'athlète a signé son engagement de cadre et a renvoyé, dans les délais requis, le document original à SSFR.

Les limites peuvent être atteintes uniquement aux compétitions officielles qui se déroulent conformément à la réglementation en vigueur et ont été contrôlées par un-e arbitre national-e ou international-e reconnu-e, le/la manager du sport ou le/la chef-fe Sport de compétition de SSFR.

Statut de blessé-e

Si un-e athlète de l'échelon de promotion de la relève et/ou de l'élite est blessé-e ou malade et que, de ce fait, son activité en compétition ou à l'entraînement se trouve restreinte pendant plus de trois mois, le statut de blessé-e peut être demandé par l'intermédiaire de la CT.

La demande doit être effectuée jusqu'au 1^{er} octobre (disciplines d'été) ou jusqu'au 1^{er} avril (disciplines d'hiver) à SSFR (manager du sport), afin qu'elle puisse être prise en compte pour les sélections de l'année suivante.

La demande doit comprendre:

- un certificat médical
- le formulaire de demande officiel est signé par l'athlète et le/la manager du sport avant d'être soumis au chef Sport de compétition.

Le statut de blessé-e est examiné et évalué par SSFR. Si la demande est approuvée, alors le statut de blessé-e accordé par SSFR pour un an. La deuxième année, l'athlète est rétrogradé-e dans son statut et passe du cadre national au cadre A ou du cadre A au statut de sportif-ve licencié-e SSFR sans appartenance au cadre de l'élite. Les détails concernant la relève sont réglés dans les directives pour la promotion des athlètes. SSFR se réserve le droit d'examiner les cas individuels et de décider en dernier lieu du nouveau statut de cadre qui en découle.

Le formulaire de demande de statut de blessé-e est disponible ici:

<http://www.spv.ch/fr/sport/sport-de-competition>

En cas de doute sur l'état de santé d'un ou d'une athlète dans le cadre de la pratique d'un sport de compétition, SSFR se réserve le droit d'exiger un examen médical indépendant. Celui-ci doit notamment démontrer si l'état de santé a une influence négative sur la performance et la santé générale de l'athlète. La commission de sélection de SSFR décide en dernier lieu si l'athlète est convoqué·e aux entraînements et aux compétitions ou est sélectionné·e pour un cadre.

Interruption de carrière à des fins de formation (study break)

Un·e athlète qui, en raison d'une formation ou d'une formation continue, souhaite ne pas prendre part aux compétitions sportives durant une année, peut – si pendant l'année d'interruption, il/elle ne participe à aucune compétition et ne demande aucun avantage en tant que membre du cadre – bénéficié du même statut de cadre l'année suivante.

À partir de la deuxième année d'interruption de la participation aux compétitions, le statut de cadre est retiré. Si une nouvelle confirmation d'immatriculation est prévue, SSFR se réserve le droit d'examiner le cas concerné et de déterminer le nouveau statut de cadre correspondant. En cas de suspension due au dopage, le report du statut de cadre n'est pas possible.

Pour pouvoir bénéficier de cette clause d'interruption de carrière, l'athlète doit étudier à l'université, dans une école supérieure ou une école professionnelle, dans un collège ou un lycée, ou encore suivre un apprentissage reconnu.

Changement de discipline/2e carrière

SSFR veut permettre aux athlètes de changer de discipline sportive ou de poursuivre une deuxième carrière dans un sport différent de celui qu'ils ou elles pratiquaient jusqu'alors. Les athlètes qui bénéficient actuellement du statut de cadre dans une discipline sportive ou qui appartiennent au cadre depuis moins d'un an ont la possibilité d'obtenir un statut de cadre A dans un nouveau sport.

Avec le formulaire «Changement de discipline/2^e carrière – Attribution du statut de cadre dans une autre discipline», un·e athlète peut demander à SSFR un statut de cadre A dans une nouvelle discipline. La demande doit être soumise au plus tard le 31 janvier (sports d'hiver) ou le 31 août (sports d'été) au chef Sport de compétition de SSFR, pour qu'elle puisse être prise en compte la saison suivante.

S'il manque des résultats de compétition avant le changement de discipline, on effectue une estimation du potentiel. La décision finale d'accorder le statut de cadre revient à SSFR.

Les responsables suivant·e s prennent part à l'évaluation:

- l'entraîneur·euse national·e
- l'entraîneur·euse personnel·le
- la CT de la nouvelle discipline
- le/la manager du sport
- la commission de sélection de SSFR

Si l'estimation du potentiel s'avère positive, les objectifs pour la première saison après le changement sont convenus et consignés par écrit au cours d'une discussion entre l'athlète, le/la manager du sport, l'entraîneur·euse national·e de la nouvelle discipline et l'entraîneur·euse personnel·le /responsable. L'athlète jouit de tous les droits et les devoirs d'un·e athlète du cadre A pour la saison mentionnée, mais doit assumer elle/lui-même les frais dans un premier temps. Si les objectifs convenus sont atteints à la fin de la première saison, la part des coûts prise en charge par l'athlète lui sera remboursée et le statut de cadre A sera confirmé. Lors de la deuxième saison, les critères requis dans les directives de compétition pour une classification en cadre A doivent être remplis pour que la part des coûts soit remboursée à l'athlète.

Cette règle ne s'applique pas pour la deuxième saison si l'athlète obtient déjà le statut de cadre national ou de cadre A à la fin de la première saison. SSFR veut ainsi accorder deux ans à l'athlète pour s'établir dans sa nouvelle discipline.

Pour les athlètes de la PEsp, le changement de discipline est réglementé à l'article 7 des directives de la promotion des athlètes.

Le formulaire de demande de changement de discipline sportive est disponible ici:

<https://www.spv.ch/fr/sport/sport-de-compétition>

Test de performance et examen médico-sportif

Toutes les athlètes et tous les athlètes du cadre (à l'exception de Basic Rolli) doivent impérativement participer aux journées de test (Testing Days) du Centre national de performance de Sport suisse en fauteuil roulant (CNP). Pour les athlètes du cadre, le test de performance et l'examen médico-sportif sont obligatoires une fois par an. Les entraîneurs et entraîneuses nationaux proposent, après consultation des managers des sports SSFR, les dates des journées de test, et les athlètes sont ensuite directement convoqué-e s par le chef du CNP pour effectuer ces tests.

En accord avec le ou la responsable du développement de l'athlète et l'entraîneur ou l'entraîneuse national-e, des programmes personnalisés et spécifiquement adaptés aux athlètes du cadre peuvent être mis en place. Conformément aux directives pour la promotion des athlètes, les athlètes de la relève du niveau Basic Rolli sont tenu-e s d'effectuer au moins une fois par an un bilan de santé et un test de performance (en concertation avec l'entraîneur ou entraîneuse national-e/le ou la responsable de la relève avec le CNP). La Médecine du sport Nottwil met ensuite les résultats des tests à disposition de l'entraîneur-euse et de la fédération.

Le médecin de l'équipe et les médecins de la Médecine du sport Nottwil sont délié-e s du secret professionnel envers le/la manager du sport, le chef Sport de compétition, les entraîneur-euse-s responsables et les soigneur-euse-s (reconnaissance de l'athlète par la confirmation de l'engagement dans le cadre). C'est le cas notamment lorsque la participation à une compétition ou à un entraînement est remise en cause pour des raisons médicales. Toutefois l'athlète est en droit, dans des cas justifiés et pour protéger sa personnalité, de demander l'obligation de maintenir le secret. Des indications d'ordre général sur l'aptitude à la compétition ne sont pas soumises au secret professionnel.

Journal d'entraînement

Toutes les athlètes et tous les athlètes du cadre sont obligé-e s de tenir un journal d'entraînement, qui est basé sur le planification cadre d'entraînement de leur sport. Les athlètes du cadre national et du cadre A doivent régulièrement laisser l'entraîneur-euse national-e consulter leur journal d'entraînement. En tant que membre du programme de promotion des jeunes espoirs, l'athlète doit montrer son journal d'entraînement à la personne responsable de la relève. S'il en fait la demande, SSFR (manager du sport et chef Sport de compétition) doit également pouvoir y avoir accès. Le journal d'entraînement constitue la base de la planification de l'entraînement et des compétitions, de l'entretien qui a lieu régulièrement avec les athlètes et du versement des soutiens financiers aux athlètes. SSFR peut fournir un modèle de journal d'entraînement.

Exigences pour les athlètes du cadre

Toutes les athlètes et tous les athlètes appartenant au cadre doivent impérativement suivre les instructions de la CT de leur sport respectif et de SSFR.

Les athlètes appartenant au cadre sont tenu-e-s de participer aux cours de la CT, de s'y préparer pour les compétitions internationales, en particulier pour les compétitions à titre (CE/CM) et de participer aux compétitions internationales.

La participation au CS est obligatoire. Si un-e athlète ne participe pas au CS sans justification écrite adressée au/à la manager du sport SSFR, les indemnités de membre du cadre sont supprimées pour le reste de la saison en cours.

Les athlètes disposant de leur propre site Web doivent y indiquer le site de l'association, intégrer le logo «Membre du cadre de Sport suisse en fauteuil roulant» et mettre en lien le site de l'association www.rollstuhlsport.ch).

De même, sur les réseaux sociaux, nous demandons à toutes les athlètes et à tous les athlètes du cadre de mentionner le plus possible nos canaux sociaux. Sur Facebook, nous nous trouvons sous @Rollstuhlsportevents et sur Instagram sous @paraplegicassociation. Mention des hashtags des campagnes actuelles de la fédération SSFR.

Annulation/empêchement compétitions et cours

Il revient à chacun-e des participant-e-s de conclure elle/lui-même une assurance frais d'annulation (p.ex. livret ETI, Européenne Assurances Voyages ou auprès du département Sport et loisirs en fauteuil roulant de l'ASP). En cas de non-participation pour cause de maladie ou d'accident, la/le participant-e doit tout de suite informer Sport suisse en fauteuil roulant ainsi que la compagnie d'assurance. Il est également prié de s'adresser directement à la compagnie d'assurance pour s'enquérir des démarches à suivre en vue du remboursement des frais engagés.

En cas de désistement pour cause de maladie ou d'accident, sont facturés les frais non remboursés par l'organisateur-trice, ainsi que les frais d'annulation pour les déplacements. Les frais d'hébergement et de repas sont facturés selon les conditions commerciales de l'hôtel. La/le participant-e doit obligatoirement fournir un certificat médical. Sport suisse en fauteuil roulant facturera systématiquement tous les frais engagés – indépendamment de l'indemnité accordée par la compagnie d'assurance. Le décompte est toujours établi après la compétition. Aucune taxe pour frais administratifs ne sera perçue.

(Attention: Les assurances voyage des cartes de crédit sont dans la plupart des cas insuffisantes et ne sont valables que si vous avez payé avec votre propre carte de crédit!)

Conditions d'entrée et de visa pour les séjours à l'étranger

Lors d'un voyage à l'étranger, l'athlète s'engage à s'informer sur les conditions d'entrée et de visa (camps d'entraînement, compétitions, etc.). Pour plus d'informations, consulter:

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-pour-les-voyages>.

Tenue

Chaque athlète de la promotion des athlètes de SSFR reçoit la tenue officielle de la fédération. Elle/il est obligé-e de porter ces vêtements conformément à la fiche d'information sur la tenue vestimentaire (voir site Web <https://www.spv.ch/fr/sport/sport-de-competition> à la rubrique Téléchargements, «Fiche d'information sur la tenue vestimentaire»):

Dispositions par discipline sportive

Règlement, mode CS et exigences en matière de performances

Athlétisme

selon [WPA](#)

Exigences de performance du cadre

Couloirs «Sprint» & «Distance»

La composition du cadre dépend des conditions des limites nationales (voir document séparé sur le site Web Athlétisme), des classements officiels de l'année ainsi que des records du monde officiels de World Para Athletics (WPA) au 1^{er} novembre 2025. Seules les performances qui ont été réalisées lors d'une compétition officiellement reconnue par WPA sont prises en compte pour la composition du cadre. Pour que le classement mondial annuel puisse être utilisé comme base de décision, il faut qu'au moins 8 athlètes figurent sur la liste dans la catégorie/discipline concernée.

Les limites du cadre en couloir doivent être atteintes dans l'une des disciplines officielles: 100 m, 200 m et 400 m («Sprinter») ainsi que sur 800 m, 1500 m, 5000 m et Marathon (Distance). L'atteinte des limites s'effectue soit sur des parcours spécifiques au sprint, soit sur des distances spécifiques. L'objectif de chaque athlète est déterminé en début de saison sur la base d'une planification de carrière entre l'athlète, l'entraîneur ou entraîneuse personnel-le et l'entraîneur ou entraîneuse national-e.

Cadre national «Sprint» & «Distance»:

Classement dans le premier tiers, mais pas derrière le top 6 («Sprint» & «Distance») du classement mondial
ou

Atteinte de la limite du cadre national (limite N selon document séparé)

ou

Médaille de CM

Cadre A «Sprint» & «Distance»:

Classement aux places 7-12 («Sprint» & «Distance») mais au moins dans la première moitié du classement mondial
ou

Atteinte de la limite nationale A (selon document séparé)

Si les temps «couloirs» requis pour les catégories T51 et T53 sont plus stricts que ceux des catégories T52 et T54, la valeur de la catégorie supérieure s'applique automatiquement.

Route («Distance»)

Les limites du cadre «Distance» peuvent être atteintes, en plus des courses sur piste, lors des Abbott World Marathon Majors officiels de Tokyo, Boston, Londres, Sydney, Berlin, Chicago et New York, ainsi que lors des marathons de Dubaï et Oita. Il faut toutefois qu'au moins huit athlètes masculins ou quatre athlètes féminines soient au départ. De même, les limites du cadre pour le cadre «Distance» peuvent également être obtenues avec un classement (a) lors d'un marathon de Jeux Paralympiques/CM/CE.

Cadre national:

Classement dans le top 6 (hommes, femmes top 3) et les premiers 25%

ou

Atteinte des limites nationales selon document séparé

Cadre A:

Classement dans le top 12 (hommes, femmes top 6) et les premiers 40%

ou

Atteinte des limites nationales selon document séparé

Lancer

Les exigences de performance peuvent être demandées auprès de SSFR (tél.: 041 939 54 11, rss@spv.ch).

Records

Les records suisses – tout comme les records du monde – ne peuvent être atteints que dans les compétitions confirmées par World Para Athletics (WPA).

Un meilleur temps personnel peut aussi être réalisé, comme les limites de qualification cadre, dans les compétitions signalées officiellement par la CT Athlétisme se déroulant sous la direction d'un·e arbitre agréé·e conformément au règlement et sous la surveillance d'un membre de la CT, de la/du manager du sport ou du chef Sport de compétition de SSFR. Par conséquent, un meilleur temps personnel peut être mieux qu'un record du monde.

Championnats de Suisse

Lors d'un CS, des médailles sont remises dans toutes les classes et compétitions, indépendamment du nombre de participants suisses, lorsque les exigences minimales sont remplies. Les exigences minimales requises sont de 700 points (Swiss Point System).

1. Couloirs

Disciplines

100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500 m, 5000 m

Les disciplines qui n'intéressent pas d'athlètes suisses et/ou qui ont trop peu d'inscriptions (moins de 3) ne doivent pas avoir lieu. Les athlètes concerné·e·s seront informé·e·s de l'annulation de disciplines par l'organisateur·trice après la clôture des inscriptions.

Catégories

Hommes	T33/T34	Femmes	T33/T34
Hommes	T51/T52	Femmes	T51/T52
Hommes	T53/T54	Femmes	T53/T54

Un titre et set de médailles par catégorie et discipline.

Classement

Classement selon Swiss Point System, avec indication des temps effectifs dans les scores.

Finales directes

Il est possible d'organiser des finales directes dans toutes les disciplines.

Le nombre de coureurs par série dépend du nombre d'inscriptions et du nombre de couloirs. En principe tous les couloirs à disposition sont utilisés.

Composition des séries

Les couloirs sont attribués selon les meilleurs temps réalisés.

Les séries seront composées de telle manière que les coureurs·euses de force équivalente courent ensemble. Cette répartition en séries devra assurer un championnat de Suisse loyal et juste. On tiendra compte du meilleur temps réalisé durant la saison ou au cours de la période indiquée. Ce temps doit être indiqué par la/le coureur·euse dans son inscription.

Une fausse indication du meilleur temps personnel (Personal Best) pour la dernière année et l'année en cours peut entraîner la relégation dans la série la plus lente.

Lors d'un événement approuvé par WPA, le délégué technique, le délégué technique (DT), a la possibilité de modifier les listes de départ, conformément aux dispositions de WPA, ce qui peut signifier que les instructions mentionnées ci-dessus ne peuvent être satisfaites.

2. Route

Aucun titre de champion de Suisse n'est attribué au marathon et semi-marathon.

3. Juniors

Le championnat de Suisse juniors se tient chaque année.

Les catégories d'âge suivantes sont proposées:

U16 Femmes U23 Femmes
U16 Hommes U23 Hommes

Chaque catégorie comprend les classements suivants:

- «Sprint»: 100 m (Swiss Point System) + 200 m (Swiss Point System) = Total des points → classement
- «Moyennes distances»:
400 m (Swiss Point System) + 800 m (Swiss Point System) = Total des points → classement

La CT décide, selon le nombre de participants, si le départ aux plus de 800 m est donné séparément dans les classes T54 et T53 ou «open». Lors d'une manifestation sanctionnée par WPA, le délégué technique (DT) a théoriquement la possibilité de modifier les listes de départ conformément aux dispositions de WPA, ce qui fait qu'un départ «open» peut ne pas avoir lieu.

Des médailles sont remises dans toutes les catégories et compétitions, indépendamment du nombre de participant-e s suisses. Seuls les athlètes suisses sont habilité-e s à recevoir une médaille.

Aviron

selon [WR](#)

Exigences de performance du cadre

Conditions préalables

- Adhésion à un club d'aviron affilié à la FSSA
- Licence de compétition valide de la FSSA
- Licence SSFR valide
- Classification valide (internationale)
- Achèvement complet des tests de performance prescrits selon la planification actuelle de Para-Rowing

Pour être admis dans le cadre, il est obligatoire d'avoir participé à une régates internationale de para-aviron. Les critères suivants doivent être remplis lors de cette régates:

Cadre national Classement dans la première moitié avec au moins six bateaux participants. Si le nombre de participants est impair, il est arrondi en faveur de l'athlète.

Cadre A • Qualification pour la Finale A si plus de huit bateaux participent.
 • Si 9 à 12 bateaux participent, au moins 2 bateaux doivent être battus
 • S'il y a plus de 12 bateaux qui participent, classement au moins dans le top 10

Swiss Rowing et SSFR se réservent le droit, en fonction de la situation (en particulier avec moins de six bateaux participants) de définir des critères supplémentaires pour une admission dans le cadre.

Basketballselon [IWBF](#)

Exigences de performance du cadre

L'entraîneur·euse national·e détermine la composition de l'équipe nationale. Elle est ensuite confirmée par SSFR.

Championnats de Suisse

La CT du basket publie un règlement spécial pour le CS de basket et la Coupe. Il est disponible sur www.basketball.spv.ch

Un titre de champion de Suisse, une médaille d'or et une médaille d'argent pour les deux premières équipes de ligue A (Ligue Master). Coupe des champions comme trophée. Médailles d'or pour la première de la ligue B (Ligue Fun). Le vainqueur de la coupe reçoit une coupe itinérante de la CT Basket-ball. Les médailles d'or et d'argent sont fournies par Swiss Basket.

Bobselon [IBSF](#)

Exigences de performance du cadre

Cadre national Au moins un classement dans le premier quart d'une Coupe du monde (sanctionnée par l'IBSF) ou médaille au CM.

Cadre A Au moins un classement au premier tiers d'une Coupe du monde (sanctionnée par l'IBSF)

Championnats de Suisse

Le titre de champion de Suisse peut être attribué sur la base des directives pour les championnats de Suisse ([voir p. 6](#)).

Curling

selon WC

Exigences de performance du cadre

Les championnats de Suisse «Teams» sont disputés par les équipes des clubs. Les équipes du championnat de Suisse forment la Ligue nationale. Le cadre national est en règle générale composé de joueurs et de joueuses de la Ligue nationale choisis par l'entraîneur·euse national·e, en consultation avec la CT, la/le manager du sport et SSFR. L'équipe nationale est sélectionnée par l'entraîneur·euse national·e parmi le cadre national et est confirmée par SSFR. L'équipe nationale se constitue d'au moins cinq membres, l'équipe devant être composée d'hommes et de femmes. L'équipe nationale représente la Suisse lors des compétitions internationales à titre, mais pour ces dernières, il existe un concept de sélection spécifique.

Les championnats de Suisse en «double mixte» (DM) sont disputés par deux joueur·euse·s chacun, l'équipe devant être composée d'une femme et d'un homme. Le cadre national est désigné par l'entraîneur ou l'entraîneuse national·e en concertation avec la CT, le ou la manager du sport et SSFR. L'équipe championne de Suisse en DM 2024/2025 (classifiable et autorisée à concourir au niveau international pour la Suisse) se qualifie directement pour le cadre national de la saison 2025/2026. L'équipe nationale est sélectionnée par l'entraîneur ou l'entraîneuse national·e à partir du cadre national et confirmée par SSFR. L'équipe nationale représente la Suisse lors des compétitions internationales pour le titre, pour lesquelles un concept de sélection spécifique est toutefois prévu.

Championnats de Suisse

Le championnat de Suisse est attribué aux halles/organisateur par le **SWISSCURLING** Association en accord avec la CT. Le mode de jeu et le calendrier seront définis sur la base des équipes inscrites avec **SWISSCURLING** Association et sur consultation de la CT Curling en fauteuil roulant.

Sont autorisés à participer, les curleurs et curleuses titulaires d'une licence en cours de validité de SSFR et d'une carte de membre valable du **SWISSCURLING** Association. Il n'y a aucune limite d'âge.

Sont valables les règlements de la WC, de **SWISSCURLING** Association et de SSFR. La CT peut les compléter par des prescriptions spéciales.

Esgrime

selon [World Abilitysport](#)

Exigences de performance du cadre

Le classement mondial officiel de World Abilitysport au 31 octobre 2024 est déterminant pour la répartition dans les cadres.

Cadre national Classement dans le premier tiers, mais au moins dans le top 10, du classement mondial de World Abilitysport ou médaille en CM avec une arme.

Cadre-A Classement dans la première moitié du classement mondial de World Abilitysport avec une arme ou médaille en CM avec une arme.

Championnats de Suisse

Le titre de champion de Suisse peut être attribué sur la base des directives pour les championnats de Suisse ([voir p. 6](#)).

Golf

selon [EGA/EDGA](#)

Exigences de performances pour le cadre

SSFR définit les manifestations habilitées à fixer les limites. Ces compétitions sont indiquées dans la convention annuelle avec l'athlète.

Toutes les joueuses et tous les joueurs sont tenu-e-s de participer à au moins quatre tournois par saison. Entre le 1er janvier 2025 et le 30 novembre 2025, la/le joueur-euse doit obtenir au moins deux classements dans un tournoi de l'EDGA, du BGC ou de Swiss Golf avec les critères suivants. Les catégories 1 à 4 du handicap de golf sont utilisées pour évaluer les performances (les catégories 5 et 6 ne sont pas considérées).

Les exigences suivantes s'appliquent:

- Cadre national
- (1) dans le premier quart du classement brut (nombre de coups effectivement nécessaires pour terminer le parcours)
ou
 - (2) dans le premier quart du classement net (score brut avec déduction du handicap) en plus
 - (3) le joueur ou la joueuse doit avoir au 30 novembre un handicap qui soit au moins égal à celui du 1er janvier de la même année.
- Cadre A
- (1) dans le premier tiers du classement brut (nombre de coups effectivement nécessaires pour terminer le parcours)
ou
 - (2) dans le premier tiers du classement net (score brut avec déduction du handicap)

Championnats de Suisse

Le championnat de Suisse est organisé par Swiss Golf en consultation avec SSFR. Le calendrier est déterminé en fonction des joueurs et joueuses inscrit·e·s par Swiss Golf après avoir consulté SSFR.

Sont accepté·e·s les golfeurs et les golfeuses en fauteuil roulant ayant une licence SSFR valide ainsi qu'une carte Swiss Golf en cours de validité.

Les règles du R&A et règlements de Swiss Golf et de SSFR s'appliquent. SSFR peut décréter des consignes spécifiques.

Le score est brut. Des médailles sont accordées, indépendamment du nombre de participant·e·s suisses, dès lors qu'un handicap de golf de 36.0 ou inférieur est atteint.

Handbike

selon [UCI](#)

Exigences de performance du cadre

Parmi le catalogue d'exigences de performance suivant, les critères (1) et (2) doivent être remplis au moins une fois, ou le critère (1) doit être rempli deux fois:

- | | | |
|----------------|-----|---|
| Cadre national | (1) | Places dans le premier tiers à la course sur route et /ou en contre-la-montre en Coupe du monde
ou
Médaille de CE/CM |
| | (2) | Places dans le premier quart lors d'une course C1 |
| Cadre A | (1) | Places dans la première moitié à la course sur route et /ou en contre-la-montre |
| | (2) | Places dans le premier tiers lors d'une course C1 |

Pour la réalisation des limites, seules comptent les compétitions où au moins six concurrent·e·s s'affrontent. Au cas où il n'y aurait pas suffisamment de compétitions regroupant un minimum de six concurrent·e·s, soit les résultats comptent malgré tout pour la répartition du cadre, soit d'autres critères d'évaluation sont utilisés pour l'évaluation des performances. L'objectif est de comparer le niveau de performance des athlètes suisses avec l'élite mondiale.

Championnats de Suisse

Les championnats de Suisse de handbike se déroulent selon le règlement technique de l'UCI. Là où cela s'avère utile pour le déroulement du CS, la CT peut toutefois édicter des dispositions dérogatoires après consultation de SSFR.

Le CS élite des catégories WH1–5 et MH1–5 est organisé par la CT en collaboration avec Swiss Cycling et/ou un·e organisateur·trice externe. WHO et MHO ainsi que les concurrent·e·s étrangers·ères ne peuvent pas gagner de médailles aux CS de paracycling.

Lors des championnats de Suisse, outre la licence SSFR, une licence UCI (délivrée par Swiss Cycling) est obligatoire. L'obligation de licence est valable pour toutes les compétitions qui sont inscrites au calendrier national de Swiss Cycling.

Contre-la-montre

Le temps réel de chaque athlète (Real Time) est corrigé-e selon la classe de facteur (= Calculated Time) valide de UCI. Le résultat le plus rapide ainsi calculé est considéré comme référence. Les facteurs valables et corrigés annuellement sont publiés sur le site Internet de l'UCI

<https://www.uci.org/inside-uci/constitutions-regulations/regulations>

Pour le contre-le-montre, les classes (H1-H5) étant combinées, il n'y a qu'un set de médailles par sexe. Les places deux et trois ont droit à une médaille, si le résultat obtenu par Calculated Time est situé à un écart de 30% maximum en dessous du temps de référence.

Courses sur route

Pour les courses sur route, les classes H1 et H2 sont regroupées, ainsi que les classes H3-H5, ce qui signifie qu'il n'y a que 2 sets de médailles par sexe. La course peut être disputée soit sous forme de départ en masse (factorisé), soit avec handicap (départs décalés dans le temps).

Powerchair Hockey

selon [IPCH](#)

Exigences de performance du cadre

L'entraîneur·euse national·e détermine la composition de l'équipe nationale. Elle est ensuite confirmée par SSFR.

Championnats de Suisse

Mode

Le CS est décidé sur la base des jours de match.

Un titre et un set de médailles pour les trois premières équipes de la ligue A.

La CT Powerchair Hockey édicte un règlement spécial pour le CS Powerchair Hockey («règlement de la ligue»). Il est disponible sur www.powerchairhockey.spv.ch.

Rugby

selon [VWR](#)

Exigences de performance du cadre

L'entraîneur·euse national·e détermine la composition de l'équipe nationale. Elle est ensuite confirmée par SSFR.

Championnats de Suisse

La CT du rugby publie un règlement spécial pour le CS de rugby. Il peut être consulté sur www.rugby.spv.ch.

Exigences de performance du cadre

Critère de départ:

les informations figurant sur le site Internet de la FIS sont déterminantes:

<https://www.fis-ski.com/en/para-snowsports/para-alpine/documents>

Critères de sélection de l'élite Hiver 2025/2026

Les critères seront pris en compte pendant la période allant du 1.5.2023 au 30.4 de l'année suivante et s'appliqueront à la sélection du cadre de la saison actuelle x/x+1.

Les points fondamentaux suivants sont pris en compte en plus des résultats pour la sélection des cadres:

- L'athlète dispose d'un niveau de performance national/international et participe aux compétitions imposées par SSFR.
- L'athlète s'engage dans le sport de compétition et respecte la convention des athlètes de SSFR et tous les règlements pertinents (FIS, Swiss Sport Integrity, etc.).
- Réalisation des objectifs de performance de SSFR (tests de performance, conventions d'objectifs). Une présence assidue aux mesures d'entraînement est une condition préalable et fait partie intégrante de la convention des athlètes de SSFR. Appréciation de l'entraîneur ou de l'entraîneuse (évaluation du potentiel de performance, de l'expérience en compétition, de la courbe de forme, de l'esprit d'équipe et de l'approche professionnelle du sport de compétition de l'athlète).
- Volonté d'obtenir un classement aussi élevé que possible dans plusieurs disciplines.

Délais

- Les fédérations doivent notifier aux athlètes les critères pour la sélection dans un cadre SPST pour la saison suivante au plus tard le 30 novembre.
- Les fédérations doivent notifier par écrit à toutes les athlètes et à tous les athlètes leur sélection pour un cadre SPST avant le 30 avril. La décision de sélection est expliquée lors de l'entretien avec l'athlète.

Critères de performance

Deux critères de performance doivent être remplis.

Les classements CM et CE seront pris en considération à la fin de chaque saison CM et CE.

Cadre national (CN)

- Hommes: Top 5 en Coupe du monde dans une discipline et top 5 en Coupe du monde dans une 2^e discipline (classement général dans une discipline Downhill (DH), Super-G (SG), Giant Slalom (GS), Slalom (SL) sans Super Combined (SC))
- Femmes: Top 3 en Coupe du monde dans une discipline et top 5 dans une 2^e discipline (classement général dans une discipline DH, SG, GS, SL sans SC)
- Femmes/Hommes: Top 1 en Coupe du monde dans 1 discipline (classement dans une discipline DH, SG, GS, SL sans SC)
- Médaillé·e·s aux championnats du monde. Les médaillé·e·s aux CM et JP conservent le statut de CN pour 2 ans, si elles/s'ils restent dans les 15 premiers (hommes) et les 10 premières (femmes) de la liste du classement mondial de WPAS dans la discipline dans laquelle elles/ils ont gagné la médaille.

S'il y a un nombre minimum d'athlètes dans le classement d'une discipline ($n \leq 7$), $n-2$ s'applique au meilleur résultat.

Explication: si moins de 8 athlètes figurent dans le classement de la discipline, le meilleur résultat moins 2 places est pris en compte pour la sélection. Exemple: si 7 athlètes sont classés dans le slalom géant masculin et 10 dans la descente, alors on exigera que le cadre national soit classé dans les 3 premiers en slalom géant et dans les 5 premiers en descente.

et

- premier quart sur la liste de points FIS à la fin de la saison (liste des points en avril).
Sur la liste des points FIS, les athlètes ayant 999 points ou plus ne sont pas comptés. Les athlètes qui sont blessés ou en congé d'études ne sont pas non plus comptés. Si le calcul du premier quart ou de la moitié ne donne pas un nombre entier, il sera arrondi au nombre entier inférieur le plus proche (par exemple $37/4 = 9,25$ à 9).

Cadre A

- Hommes: Top 10 en Coupe du monde dans 1 discipline (classement général dans une discipline DH, SG, GS, SL sans SC)
- Femmes: Top 7 en Coupe du monde dans 1 discipline (classement général dans une discipline DH, SG, GS, SL sans SC)
- Femmes/Hommes: Qualification en Coupe du monde Limit (points)

S'il y a un nombre minimum d'athlètes dans le classement d'une discipline ($n \leq 7$), $n-2$ s'applique au meilleur résultat.

Explication: si moins de 8 athlètes figurent dans le classement de la discipline, le meilleur résultat moins 2 rangs est pris en compte pour la sélection. (Exemple: si 7 athlètes sont classés dans le slalom géant masculin et 10 dans la descente, alors on exigera que le cadre national soit classé dans les 3 premiers en slalom géant et dans les 5 premiers en descente. Il en va de même en cas de $n \leq 5$).

et

- première moitié
- sur la liste des points FIS en fin de saison (liste des points en avril)*

*Sur la liste des points FIS, les athlètes ayant 999 points ou plus ne sont pas comptés. Les athlètes qui sont blessé·e·s ou en congé d'études ne sont pas non plus comptés. Si le calcul du premier quart ou de la moitié ne donne pas un nombre entier, il sera arrondi au nombre entier inférieur le plus proche (par exemple $37/4 = 9,25$ à 9).

CS Élite

Le CS est organisé en collaboration avec un organisateur externe.

Conditions de participation/Qualification

- Être membre de Sport suisse en fauteuil roulant
Participer à au moins une course de la Swiss Disabled Cup de la saison en cours
- ou**
- Participer à l'une des quatre bases d'entraînement (Est, Ouest, Centre, Central)
- ou**
- Être un membre actif ou un ancien membre d'un cadre du Swiss Paralympic Ski Team

Catégories

- Dames et Messieurs
 - Visually Impaired – malvoyant·e·s (B1 – B3)
 - Standing – debout (LW1 – LW9)
 - Sitting – assis·e·s (LW10 – LW12)

Disciplines

- Slalom géant et slalom

Médailles et titres

Médailles pour les places 1 à 3 par compétition avec au moins 4 participant·e·s. En cas de 3 participant·e·s, l'or et l'argent sont remis; en cas de 2 participant·e·s, seul l'or est remis.

Le titre de «Champion de Suisse de ski para-alpin» est décerné au Suisse/Liechtensteinois le plus rapide toutes catégories confondues (les facteurs FIS de la saison en cours s'appliquent).

Ski nautique

selon [IWWE](#)

Exigences de performance du cadre

Cadre national 900 points dans une discipline (slalom/tricks/jump) ou
2400 points au combined result (toutes les disciplines)

Cadre A 800 points dans une discipline (slalom/tricks/jump) ou
2100 points au combined result (toutes les disciplines)

Championnats de Suisse

Le titre de champion de Suisse peut être attribué sur la base des directives pour les championnats de Suisse ([voir p. 6](#)).

Tennis

selon [ITF](#)

Exigences de performance du cadre

Open

Messieurs

Cadre national Classement Dans les 100 premiers au classement ITF individuel.

Cadre A Classement Places 101 à 170 au classement ITF individuel.

Dames

Cadre national Classement Dans les 40 premières au classement ITF individuel.

Cadre A Classement Places 41 à 70 au classement ITF individuel.

Quad

Cadre national Classement Dans les 35 premiers au classement ITF individuel

Cadre A Classement Places 36 à 60 au classement ITF individuel

Une qualification pour l'année 2026 se base sur le rang au classement mondial individuel de l'ITF (www.itftennis.com/wheelchair) au jour de référence, soit le 31 octobre 2025.

Championnats de Suisse

Pour le championnat de Suisse individuel et double et le championnat Interclub, des règlements spéciaux font foi.

Individuel	Femmes	1 titre, champion·ne de Suisse et prix en nature
	Hommes ligue A	1 titre, champion·ne de Suisse et prix en nature
	Hommes ligue B	1 titre et prix en nature
	Senior·e·s	1 titre et prix en nature
Double	Composition libre F/H/M	1 titre et prix en nature
Interclub	Équipes de clubs ligue A	1 challenge ligue A 1 titre ligue A, champion·ne de Suisse
	Équipes de clubs ligue B	1 challenge ligue B 1 titre ligue B
	Équipes de clubs ligue C	1 challenge ligue C 1 titre ligue C

Tennis de table

selon [ITTF PTT](#)

Exigences de performance du cadre

La répartition dans le cadre est à chaque fois basée sur le classement ITTF PTT de la classe correspondante valable le 1er décembre 2025.

Cadre national Classement dans le premier tiers du palmarès ITTF PTT, mais au moins parmi les dix premiers Médaille de CE/CM

Cadre A Classement dans la première moitié du palmarès ITTF PTT.

Pour faire partie du cadre, il faut avoir joué au moins deux tournois sanctionnés par l'ITF (Future, Challenger ou Elite) pendant la saison en cours. Les exceptions à cette règle sont les blessures ou la non-autorisation de l'ITTF de participer à un tournoi en raison de places de quota.

Championnats de Suisse

Pour le championnat de Suisse simple et double et pour le championnat de Suisse par équipe, des règlements spéciaux font foi.

Individuel	Femmes	1–2	1 titre et set de médailles
	Femmes	3–5	1 titre et set de médailles
	Hommes	1–2	1 titre et set de médailles
	Hommes	3–5	1 titre et set de médailles
Double	Femmes	1–5	1 titre et set de médailles
	Hommes	1–5	1 titre et set de médailles
Mixte		1–5	1 titre et set de médailles
Équipe			1 titre et set de médailles

Exigences de performance du cadre

Carabine					Cadre national	Cadre-A
R1	FAC debout	10 m	Hommes	SH1	613.7	609.1
R2	FAC debout	10 m	Femmes	SH1	515.6	607.0
R3	FAC couché	10 m	Mixte	SH1	628.0	626.1
R4	FAC debout	10 m	Mixte	SH2	625.8	622.5
R5	FAC couché	10 m	Mixte	SH2	631.4	628.7
R6	Petit calibre couché	50 m	Mixte	SH1	614.6	609.9
R7	Position-3	50 m	Hommes	SH1	1150	1144
R8	Position-3	50 m	Femmes	SH1	1160	1147
R9	Petit calibre couché	50 m	Mixte	SH2	616.7	613.4

Pistolet					Cadre national	Cadre-A
P1	PAC	10 m	Hommes	SH1	558	552
P2	PAC	10 m	Femmes	SH1	553	547
P3	PS.22	25 m	Mixte	SH1	561	554
P4	PL.22	50 m	Mixte	SH1	524	519
P5	PAC Standard	10 m	Mixte	SH1	352	346

Tir au pigeon d'argile (Trap)				Cadre national	Cadre-A
PT1			Mixte	102	101
PT2			Mixte	110	109
PT3			Mixte	108	103

Pour la qualification en tir sportif, il faut atteindre au minimum une valeur correspondante pour appartenir au cadre. Les limites pour le cadre national ou le cadre-A peuvent être obtenues lors des compétitions définies par la CT au début de la saison ainsi que lors des rencontres sanctionnées par WSPS. Elles figurent dans la planification annuelle. Seuls les résultats obtenus lors de compétitions avec cibles électroniques, et qui se tiennent conformément au règlement de WSPS, seront acceptés pour les qualifications.

Records

Les records suisses ne peuvent être obtenus que lors de compétitions officielles sanctionnées par World Shooting Para Sport (WSPS) et lors des championnats de Suisse.

Championnats de Suisse

Pour l'ensemble des disciplines à la carabine et au pistolet, il s'agira de procéder dans les clubs aux tirs lors des matches de championnats décentralisés selon le règlement et les dispositions d'exécution (carabine et pistolet 10 m, carabine 50/300 m et pistolet 25/50 m) de Swiss Shooting.

Les noms des tireurs et tireuses qualifié-e-s pour le championnat de Suisse seront publiés sur le site Web de la FST. (www.swissshooting.ch à Compétitions à

- CMD / Championnats de Suisse carabine et pistolet 10m
- DMM / Championnats de Suisse carabine 50/300 m et pistolet 25/50 m sélectionner le lien «limites».

Dans la discipline «Tir au pigeon d'argile», le titre de champion de Suisse peut être attribué sur la base des directives pour les championnats de Suisse ([voir p. 6](#)).

Les conditions suivantes s'appliquent pour le CS dans les disciplines carabine et pistolet:

Carabine selon ISSF/WSPS

R1/R2/R4	FAC 10 m debout	Mixte	SH1/2	1 titre et set de médailles
R3/R5	FAC 10 m couché	Mixte	SH1/2	1 titre et set de médailles
R6/R9	FAC 50 m couché	Mixte	SH1/2	1 titre et set de médailles

Pistolet selon ISSF/WSPS

P1/P2	PAC 10 m	Mixte	SH1	1 titre et set de médailles
P3	Pistolet sport 25 m	Mixte	SH1	1 titre et set de médailles
P4	Pistolet libre 50 m	Mixte	SH1	1 titre et set de médailles

Tir à l'arc

selon [WA](#)

Exigences de performance du cadre

Les limites de qualification pour le cadre ne peuvent être obtenues que dans les compétitions confirmées par le World-Archery ou le Swiss Archery et se déroulant sous la direction d'un-e arbitre agréé-e conformément au règlement, d'un-e manager du sport ou du chef Sport de compétition de SSFR.

Disciplines 70 m Recurve, 50 m Compound

		Cadre national	Cadre-A
Compound Open (CMO)	Hommes	683	674
Recurve Open (RMO)	Hommes	611	594
W1 Open (W1M)	Hommes	642	631
Compound Open (CWO)	Femmes	677	668
Recurve Open (RWO)	Femmes	589	571
W1 Open (W1W)	Femmes	611	602

Pour faire partie du cadre, il faut remplir la limite au moins une fois. Ceci est possible à chaque tournoi Target officiel, national ou international, avec les disciplines ci-dessus.

Les tournois en salle sur 18 m/25 m ne comptent pas comme des épreuves de qualification pour les structures de cadre.

Records

Les records de Suisse ne peuvent être obtenus que lors de compétitions officielles sanctionnées par World Archery, lors de tournois avec des arbitres titulaires d'une licence de World Archery ainsi que lors de championnats de Suisse.

Championnats de Suisse

Les championnats de Suisse se déroulent selon le règlement technique de World-Archery et de Swiss Archery.

Ainsi, deux CS indépendants se déroulent par saison, Indoor et Outdoor (Target).

Lors d'un CS, des médailles sont remises dans toutes les catégories et disciplines, indépendamment du nombre de participant-e s suisses, lorsque les exigences minimales sont remplies. Les exigences minimales requises sont:

Recurve Indoor (18 m):	480 points	Outdoor (70 m):	500 points
Compound Indoor (18 m):	525 points	Outdoor (50 m):	600 points

WCMX

selon World WCMX

Exigences de performances pour le cadre

Cadre national Classement dans le top 3 aux championnats du monde WCMX (Open/Pro)

Cadre A Classement dans la première moitié des championnats du monde WCMX (Open/Pro) ou 50 points dans le manuel de figures WCMX.

Championnats de Suisse

Le titre de champion de Suisse peut être attribué sur la base des directives pour les championnats de Suisse ([voir p. 6](#)).

ASSOCIATION SUISSE DES PARAPLÉGIQUES

Peter Läuppi



Chef du département
Sport et loisirs en fauteuil roulant

Andreas Heiniger



Chef Sport de compétition

Nottwil, 12 décembre 2024